

Centre de santé et de services sociaux
de la Pointe-de-l'Île



Le 19 juin 2007

Madame Catherine Chauvin
Présidente
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

**Objet : Aménagement du site Contrecoeur dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Projets de règlement P-07-017 et P-04-047-40**

Madame la Présidente

Le Centre de Santé et de Services Sociaux de la Pointe-de-l'Île se préoccupe de la santé et des services sociaux de la population de l'Est de Montréal. Nous avons deux activités principales pour réaliser notre mission. La gestion d'un centre local de services communautaires (CLSC) et d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

Par le biais de ces deux volets d'activités,

« La mission d'un CLSC est d'offrir en première ligne des services de santé et des services sociaux courants et, à la population du territoire qu'il dessert, des services de santé et des services sociaux de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion ».

« La mission d'un CHSLD est d'offrir de façon temporaire ou permanente un milieu de vie substitut, des services d'hébergement, d'assistance, de soutien et de surveillance ainsi que des services de réadaptation, psychosociaux, infirmiers, pharmaceutiques et médicaux aux adultes qui, en raison de leur perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale, ne peuvent plus demeurer dans leur milieu de vie naturel, malgré le support de leur entourage ».

Aussi, la mission d'un tel centre est également « de réaliser des activités de santé publique sur son territoire, conformément aux dispositions prévues dans la Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2) ».,

Notre intervention dans les domaines de la santé et des services sociaux couvre les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (plus précisément le quartier de Mercier-Est), Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles et la municipalité de Montréal-Est. Ce territoire de l'Est de l'Île de Montréal est habité par plus de 192 000 personnes et est enclavé par des axes routiers majeurs et d'importants cours d'eau. Cette population côtoie quotidiennement un secteur industriel dynamique

Le projet d'aménagement du site Contrecoeur dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est situé derrière le Centre administratif du CSSS de la Pointe-de-l'Île sur un des derniers grands terrains au fort potentiel de développement résidentiel de l'Est. Il était donc primordial pour nous d'intervenir.

Permettez-nous de vous présenter quelques statistiques qui concernent le territoire de la Pointe-de-l'Île et les quartiers Mercier-Est/Anjou. D'après l'Institut de la statistique du Québec :

- la proportion de la population âgée de 65 ans et plus passera entre 2001 et 2011 de 13,9% à 16,9% pour l'ensemble du territoire de la Pointe-de-l'Île et de 16,3% à 18,5% pour les arrondissements de Mercier-Est/Anjou.
- sur le territoire de la Pointe-de-l'Île, en 2006, 29 434 personnes étaient âgées de 65 ans et plus, de ce nombre, 14 280 résidaient dans les quartiers de Mercier-Est et d'Anjou.

Toujours selon l'ISQ, en 2001, le portrait des familles est :

- 33 390 familles avec enfants habitent la Pointe-de-l'Île et 13 295 familles avec enfants résident à Mercier-Est / Anjou.
- 8 660 familles avec enfants de moins de 18 ans vivent sur le territoire de Mercier-Est/Anjou. De ce nombre, 31.93% des familles sont monoparentales.

Les préoccupations de notre CSSS et celles de nos intervenants rejoignent les besoins en logements exprimés par les personnes âgées et les familles de notre territoire. Dans ce sens, nous croyons qu'un développement résidentiel, pour les familles et les personnes âgées, d'une telle envergure doit être fortement appuyé. De plus, la réalisation de ce projet doit se réaliser dans la plus grande harmonie possible, car n'oublions surtout pas que la population de notre territoire vit quotidiennement la cohabitation résidentielle et industrielle.

Certains éléments de ce projet ont retenu notre attention et il nous apparaît pertinent de les soumettre à votre attention.

Les besoins en logements ne sont plus à démontrer, par contre, nous nous questionnons sur la densité de certains complexes d'habitations. Les habitations des sections « D » et « E » ne représentent-elles pas une densité trop importante ? Ne serait-il pas justifié de diminuer la hauteur de ces complexes et de les répartir sur l'ensemble du site ? Cette répartition sur le site créerait à nos yeux une meilleure mixité des populations et favoriserait une réelle vie de quartier. Aussi, le phénomène de ghettoïsation de population plus marginale serait ainsi éliminé.

De plus, le réaménagement sur le territoire des résidences pour personnes âgées limiterait les impacts négatifs en cas d'accident industriel majeur. Actuellement, ces habitations sont « directement situées à l'intérieur des limites du rayon de concentration ERPG-2¹ de l'acide acétique de la Compagnie Interquisa Canada ». Il serait souhaitable de limiter les risques néfastes sur la santé de cette population plus vulnérable. Nous reprenons à notre compte les conclusions émises par le Centre de sécurité civile de la Ville de Montréal, en février 2006, concernant le projet de développement du site Contrecoeur qui recommandait :

- d'installer une alarme de confinement pour tous les bâtiments résidentiels et publics ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de confinement pour tous les bâtiments ;
- d'installer une alarme extérieure et un système d'arrêt de la ventilation automatique pour les bâtiments publics pour aider au confinement de la population.

Toujours concernant l'aménagement du territoire, nous considérons important que ce développement favorise les alternatives au transport traditionnel. Nous ne croyons absolument pas qu'il faut éliminer la circulation automobile sur le site. Par contre, afin d'améliorer la santé de la population, nous appuyons fortement toutes les actions qui favoriseront le transport actif, comme par exemples :

- le développement d'un réseau cyclable et piétonnier performant ;
- l'aménagement de commerces de proximité (fruiteries, dépanneurs, services de santé) afin de limiter l'utilisation de l'automobile) ;
- l'aménagement sur l'ensemble du site de parcs pour les enfants et d'aires de repos pour les personnes âgées ;
- Etc..

De plus, il serait souhaitable, pour une meilleure qualité de vie des résidents, que le promoteur réalise toutes les études pertinentes afin de limiter la circulation automobile sur le site.

En terminant, nous sommes d'avis qu'il faut créer une barrière naturelle entre les zones résidentielle et industrielle. Nous favorisons l'aménagement d'un parc sur toute la longueur du site séparant ainsi les résidences de la carrière et des industries pétrochimiques. Ce parc aurait à nos yeux plusieurs fonctions. Il servirait de zone tampon entre les secteurs résidentiel et l'industriel. De plus, il pourrait servir de voie cyclable et piétonnière ouverte à l'année et ainsi favoriser l'activité physique des populations riveraines.

Nous souhaitons que le développement du site Contrecoeur puisse se réaliser tout en diminuant les impacts négatifs sur la population. Nous croyons essentielle la construction de logements sociaux et abordables pour les familles et les personnes âgées. De plus, nous espérons que l'infrastructure du site favorisera l'activité physique telles la marche et la bicyclette.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos cordiales salutations.

La présidente du conseil d'administration,

Original signé

Cécile Légaré

CL/RP/jl

p.j. Formulaire